



**Ureachus** tient à sensibiliser les centres de formation, sur la déontologie du secteur de la formation professionnelle continue, et sur son rôle d'accompagnateur.

La formation professionnelle continue est un secteur réglementé. Cette réglementation a pour but d'éviter toute déviance. Le rôle de **Ureachus** est de vous permettre de prendre connaissance de cette réglementation et de vous mettre en conformité avec le référentiel national qualité.

Nous rappelons que le rôle d'un centre de formation est de permettre à une personne désireuse de se former, de lui apporter un contenu de formation. Mais surtout, un suivi pédagogique adapté, lui permettant de s'approprier la formation. "Il n'y a pas de mauvaises recettes, mais que des mauvais cuisiniers."

*Un diplôme est-il nécessaire ?*

*Pour devenir formateur, il est nécessaire d'avoir une expertise dans un domaine particulier, mais aucun parcours professionnel, ni diplôme spécifique n'est requis (sauf si vous intervenez sur un domaine réglementé). Beaucoup de formateurs ont une solide expérience en entreprise et ont décidé de transmettre leurs connaissances et leurs compétences grâce à la formation.*

*Que dit le code du travail ?*

*Article L6352-1 (Modifié par LOI n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 49)*

*"Il n'est pas nécessaire de justifier d'une qualification professionnelle particulière pour devenir formateur ou ouvrir un organisme de formation professionnelle continue. Cependant, toute personne qui propose des prestations de formation professionnelle continue doit justifier des titres et qualités des personnels d'enseignement et d'encadrement qu'elle emploie, et de la relation entre ces titres et qualités et les prestations réalisées dans le champ de la formation professionnelle."*

*Pour exercer en tant que formateur, la législation ne requiert aucun diplôme ou Titre de formateur. Cependant, il est souvent nécessaire de suivre une formation*



*formateur qui va permettre d'acquérir des compétences pédagogiques. En effet, une expertise dans un domaine n'implique pas la capacité à transmettre celle-ci. De plus, le fait de pouvoir mentionner que l'on a suivi une formation de formateur renforce sa crédibilité.*

*Une formation de formateur certifiante permet d'attester des compétences acquises lors de la formation (en cas de validation de celle-ci). Elle s'appuie sur un référentiel de compétences précis, détaillé et les épreuves de validation comprennent souvent une présentation devant un jury. Certains organismes de formation "institutionnels" privilégient, dans leur recrutement de formateurs, ceux qui peuvent se prévaloir d'une formation certifiante. De plus, ce type de formation est éligible au CPF, contrairement aux formations non-certifiantes.*

*Depuis le décret du 30 juin 2015, renforcé par la loi du 05 septembre 2018, qui stipule que « Les OPCO, l'État, les régions et Pôle emploi doivent s'assurer que les formations qu'ils financent sont de qualité », la vérification des compétences des formateurs est devenue incontournable. Ainsi, tout organisme de formation doit s'assurer de la "qualification professionnelle et la formation continue des formateurs".*

*Les formations non certifiantes sont basées sur l'acquisition de compétences opérationnelles. Elles traitent des points pratiques et utiles aux formateurs en leur apportant des outils concrets. Notre Formation de formateur donne lieu à la délivrance d'une Attestation de fin de formation qui mentionne les objectifs, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis (conformément à l'article de loi L.6353-8). Notre Formation de formateur permet d'accéder (sous réserve de validation des épreuves) à un Certificat de compétences (Parchemin).*

Il en tient la responsabilité de la direction des centres de formation, de sélectionner scrupuleusement ses formateurs et de s'assurer de leurs compétences.



Nous estimons que la réussite d'un centre de formation passe par la satisfaction de ses apprenants. Nous conseillons à tous les centres de formations et les formateurs, tous confondus, de ne jamais négliger le suivi pédagogique d'un apprenant, car c'est à travers celui-ci qu'il identifiera les faiblesses et les adaptations nécessaires pour la réussite de la formation.

Nous ne privilégions aucune pédagogie, car la recette miracle n'existe pas. Il faut tout simplement être capable d'identifier les besoins et les attentes de l'apprenant afin d'adapter la formation pour que celle-ci encore une fois soit une réussite.

**Ureachus** ne propose aucune prestation dans la gestion de centre de formation. Car celle-ci, est propre à la politique de chacun.

**Ureachus** ne pourra être tenue responsable d'une mauvaise gestion d'un de ses partenaires. Son rôle s'arrêtant à la mise en conformité du centre de formation.

Nous rappelons que les formations certifiantes peuvent être prises en charge principalement par des financeurs publics tels que le CPF et les OPCO. Mais aussi par un financement personnel, de la part de l'apprenant, et dans le cadre d'un financement personnel alors les formations non certifiantes peuvent être aussi dispensées.

Nous invitons tous les centres de formations à prendre connaissance des CGV des différents financeurs, afin de s'assurer d'être dans le respect de celle-ci.

Lien des Conditions générales d'utilisation CPF :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

Lien des CGV EDOF :

<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/sl7pdfHTTP/GD.pdf>

Liste des OPCO (contacter l'OPCO souhaité pour en connaître les CGV) :

<https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/site-fiches-pratiques/annexes/representation-des-11-operateurs-de-competences-opco>



**Ureachus** propose un CRM "Customer Relationship Management" afin de permettre aux centres de formation d'administrer le suivi de leurs apprenants dans le respect de la réglementation en vigueur.

**Ureachus** ne pourrait être tenu responsable de la mauvaise utilisation de celui-ci.

Nous conseillons vivement à tous centres de formations, de se doter d'un outil informatique à l'image de notre CRM afin de rester en conformité avec la réglementation en vigueur et d'optimiser sa gestion administrative.

Pensez à effectuer une veille régulière sur la réglementation du secteur de la formation professionnelle. Afin de vous assurer d'être toujours en conformité avec celle-ci.

**L'équipe ureachus**

[contact@ureachus.com](mailto:contact@ureachus.com)